

# Le plan d'eau Saint-Sernin a obtenu le

## Pavillon Bleu

**Nous sommes le seul site du département à avoir ce label**



Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.

Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Aujourd'hui **présent dans 45 pays** sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

Un sondage de l'institut BVA montre que **67% des Français** connaissent le Pavillon Bleu et qu'il pourrait inciter **81% des Français** dans leur choix de lieu de vacances ! Selon **8 Français sur 10**, le Pavillon Bleu est une garantie de propreté des plages et de la qualité des eaux\*.



En tant que touriste, se rendre sur **une plage** Pavillon Bleu c'est choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique. Des poubelles de tri sont à disposition pour valoriser les déchets et la présence de sanitaires permet de garder une eau de baignade de qualité. La sécurité et l'accessibilité à la baignade pour tous sont également prises en compte, tout comme l'information sur la qualité de l'eau de baignade et sur la faune et la flore locales. Les communes engagées dans le label organisent tout au long de l'année, et particulièrement pendant la saison estivale, des activités de sensibilisation à l'environnement sous différentes formes.



Les **ports de plaisance** labellisés sont quant à eux des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Tout comme les communes, les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.

\* Sonda BVA pour le Pavillon Bleu, réalisé par Internet du 22 au 23 août 2016, auprès d'un échantillon de 1099 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

### Critères Communes/Plages

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de 2 types de critères :

- **les critères essentiels / impératifs** : ils constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury international, souverain en la matière).
- **les critères guides** (en *italique* ci-dessous), pouvant devenir à terme impératifs.

Les critères du Pavillon Bleu sont regroupés en **4 grandes familles** :

Education à l'environnement  
Gestion de l'eau

Environnement général  
Gestion des déchets

## Education à l'environnement



Toutes les communes Pavillon Bleu doivent mettre en place 5 actions d'éducation à l'environnement dont au moins deux directement sur la plage labellisée. Elles doivent également respecter d'autres critères d'éducation à l'environnement, notamment en matière d'affichage et de sensibilisation :

### COMMUNE

- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotions doux
- Sensibilisation sur les laisses de mer
  
- *Sensibilisation pour une consommation responsable*
- *Sensibilisation du personnel*

### PLAGE

- Existence d'informations relatives aux espaces naturels à proximité de la plage
- Affichage du code environnemental de bonne conduite
- Affichage des 5 actions d'éducation à l'environnement

## Gestion des déchets



Le tri sélectif d'au moins 3 types de matériaux sur la plage ou à proximité (100m) est un critère impératif du Pavillon Bleu, tout comme :

### COMMUNE

- Gestion des ordures ménagères conforme à la réglementation
- Politique de résorption des décharges brutes
- Politique de lutte contre les décharges sauvages et mise en oeuvre de leur résorption
- Politique de collecte sélective et de recyclage des déchets
  
- *Existence de déchetteries*
- *Contrat avec un organisme agréé*
- *Collecte des encombrants*
- *Initiatives en matière de prévention à la source de la production des déchets ménagers*
- *Sensibilisation auprès des habitants, des professionnels et des estivants*

### PLAGE

- Poubelles sur la plage ou à proximité (moins de 100m), avec consignes de tri claires et visibles
- Propreté des plages

## Gestion de l'eau



Le Pavillon Bleu prend en compte la qualité de l'eau de baignade qui doit être en qualité Excellente (classement ARS) à partir des analyses des 4 dernières années (directive 2006/7/CE), mais il prend également en compte :

### COMMUNE

- Conformité vis-à-vis de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines pour toutes les communes concernées
- Caractéristiques et conformité du système d'assainissement collectif
- Conformité relative à la mise en place de l'autosurveillance
- Rendement du système de traitement

- Gestion des sous-produits de l'assainissement conforme à la réglementation
- Prévention et limitation de la prolifération des algues vertes ou cyanobactéries
- *Planification de l'assainissement communal*
- *Economies des ressources en eau*
- *Limitation des fuites d'eau*
- *Information du public relative à la qualité des zones piscicoles, conchylicoles et de pêche à pied récréative*

## PLAGE

- 5 analyses des eaux de baignade minimum par saison avec un maximum d'intervalle de 30 jours
- Affichage des résultats d'analyse d'eau sur toutes les plages labellisées
- Profil de plage selon la directive 2006/7/CE sur les eaux de baignade
- Pas d'influence de rejet à proximité des zones de baignade
- Assainissement des sanitaires
- Point d'eau potable
- Suivi des coraux (Outre-Mer uniquement)

## Environnement Général



L'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite est un critère essentiel du Pavillon Bleu, tout comme:

## COMMUNE

- Mise en conformité des documents d'urbanisme
- Lutte contre le camping-caravaning sauvage
- Plan local ou régional en cas de pollution accidentelle
- *Mise en place d'un comité de gestion Pavillon Bleu*
- *Protection et gestion des espaces naturels et des paysages*
- *Prévention des dangers et information du public*
- *Economies d'énergie et utilisation des énergies renouvelables*
- *Prise en compte de tous les types de handicaps*

## PLAGE

- Niveau de sécurité satisfaisant (matériel et personnel)
- Affichage des critères du Pavillon Bleu, des coordonnées de Teragir et du site internet du Pavillon Bleu
- Affichage d'un plan de plage (avec légende et pictogrammes)
- Un niveau adéquat d'équipements en sanitaires
- Existence d'au moins une plage aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et sanitaires)
- Bon entretien des bâtiments
- Zonage des activités
- Réglementation de la circulation de véhicules sur la plage
- Accessibilité à la plage
- Interdiction des animaux sur la plage

